

Assurer l'avenir de notre agriculture et de notre alimentation

Vision du Collectif Nourrir pour un pacte et une loi d'orientation ambitieux



Sommaire

03	Introduction
04	Priorités
05	Souveraineté alimentaire
08	Installation-transmission
12	Foncier
15	Transition
19	À propos du Collectif Nourrir

Introduction

Nous devons aujourd’hui répondre à un double défi : l’effondrement du nombre d’agriculteurs et la nécessité d’engager la transition agroécologique.

Ce sont 200 fermes qui disparaissent chaque semaine en France et nous observons une chute de 25 % du nombre d’agriculteurs et d’agricultrices en 10 ans. Les actualités récentes, telles que la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine ou les épisodes de sécheresse de plus en plus nombreux et aigus, ont rappelé une nouvelle fois la nécessité d’enrayer cette tendance. **Dans ce contexte, le Président de la République a annoncé, en septembre 2022, sa volonté de faire adopter “un Pacte et une Loi d’Orientation et d’Avenir Agricoles” (PLOAA).**

Pour l’orientation et l’avenir de notre agriculture et de notre alimentation, il y a urgence à installer un maximum de paysans et paysannes sur les territoires, tout en généralisant la transition du modèle agricole productiviste vers l’agroécologie paysanne, dont l’agriculture biologique. Manquer de paysans et de paysannes demain, c’est tirer un trait sur notre souveraineté alimentaire en étant dépendants d’un système qui n’a pas les moyens d’offrir une alimentation de qualité et diversifiée pour toutes et tous, qui videra nos campagnes de leur tissu économique et social déjà fragile et qui accentuera notre vulnérabilité face aux changements climatiques et à l’effondrement de la biodiversité. La transition agroécologique offre une réponse systémique aux différents enjeux : biodiversité, gestion des ressources, emploi, résilience économique, santé, bien-être animal, accessibilité à une alimentation de qualité, etc. Le maintien ou l’optimisation à la marge d’un modèle agro-industriel ayant grandement contribué aux problèmes que nous cherchons à combattre aujourd’hui, serait une fuite en avant.

Pour l’orientation et l’avenir de notre agriculture et de notre alimentation, nous avons besoin que soit fixé un cap clair à l’horizon 2040, afin d’être à la hauteur des enjeux et d’apporter des réponses concrètes et durables aux crises multiples impactant le secteur. Combien d’agriculteurs et d’agricultrices y aura-t-il demain en France ? Quel modèle agricole peut permettre de faire face aux enjeux environnementaux et sanitaires ? L’État vise-t-il des fermes nombreuses à taille humaine, ou bien la poursuite de la baisse du nombre d’agriculteurs, corrélée à la concentration des terres et à l’industrialisation des pratiques ? Ces questions ne peuvent rester sans réponse.

Pour l’orientation et l’avenir de notre agriculture et de notre alimentation, nous avons besoin de cohérence entre l’ensemble des politiques publiques encadrant notre système agricole et alimentaire pour dessiner un projet clair et pérenne. Alors qu’est engagée en France une Planification Écologique visant à définir une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de restauration de la biodiversité et de meilleure gestion de nos ressources, le rôle à jouer par le secteur agricole ne peut être écarté ou minoré. Le renouvellement des générations doit se conjuguer avec les enjeux de l’alimentation, à l’heure où se définit une Stratégie Nationale pour la Santé, la Nutrition et le Climat (SNANC). Agir uniquement sur la transition des pratiques agricoles, sans toucher à la demande et aux systèmes alimentaires, risque de polariser d’un côté des marchés de “niche” durables et de l’autre, des filières perdurant dans une logique de compétitivité-prix qui encourage l’agrandissement des fermes et la mondialisation de nos chaînes alimentaires. Développer des filières de proximité, moins sujettes aux fluctuations des cours mondiaux et rendant plus accessible une alimentation locale et durable aux citoyens et citoyennes, est un des leviers à mettre en place.



200 FERMES
disparaissent
chaque semaine
en France



25 %
des agriculteurs et
agricultrices ont
disparu en 10 ans.

Priorités

Pour l'orientation et l'avenir de notre agriculture et de notre alimentation, et dans le cadre des discussions sur le PLOAA, le Collectif Nourrir identifie 6 priorités :

- 01 **Réaffirmer la définition de la souveraineté alimentaire telle qu'adoptée par les Nations Unies** pour piloter et encadrer l'ensemble des politiques publiques françaises et européennes ayant trait à nos systèmes agricoles et alimentaires.

- 02 **Réformer en profondeur le parcours de formation-accompagnement à l'installation et à la transmission agricoles, sa gouvernance et son animation.** Renforcer les moyens financiers pour accueillir et accompagner la diversité des profils intéressés par l'activité agricole. Cette réforme n'aura d'effet que si elle intègre la pluralité des acteurs de l'installation (Chambres d'agriculture, syndicats, ONVAR¹, associations locales d'accompagnement en agroécologie paysanne et biologique, etc).

- 03 **Mettre en place les politiques sociales et fiscales propices pour accueillir massivement de nouveaux agriculteurs et inciter les cédants à transmettre leur ferme :** avantages fiscaux pour inciter à l'installation et à la transmission en agroécologie paysanne et en agriculture biologique, revenus et retraites justes, niveau de protection sociale rehaussé, accès au logement, accès aux congés et au remplacement, etc.

- 04 **Réformer la politique de régulation du foncier agricole** afin de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et nouvelles agricultrices et freiner les phénomènes croissants de concentration et de financiarisation des terres.

- 05 **Répondre aux crises environnementales en soutenant et développant massivement l'agroécologie paysanne, dont l'agriculture biologique,** tant dans les politiques d'installation-transmission, de recherche et développement en agriculture, que dans les programmes de formation ou à travers la révision du Plan Stratégique National (PSN) de la PAC.

- 06 **Fixer une ambition et une trajectoire claires pour la transition de l'élevage et ce, pour l'ensemble des cheptels,** en encourageant le maintien et le déploiement des systèmes d'élevages paysans et/ou biologiques.

¹ Organisme national à vocation agricole et rurale

Souveraineté alimentaire →





Suite aux impacts sociaux et économiques de la pandémie de COVID-19 et aux conséquences de la guerre en Ukraine sur notre système agricole et alimentaire, la souveraineté alimentaire est devenue un mot valise derrière lequel une multitude d'acteurs portent des visions et objectifs contradictoires. Pourtant, cette approche développée dès 1996 par le mouvement paysan international Via Campesina² qui en pose le concept, et depuis portée largement par les organisations de la société civile³, est loin d'être floue.



735 MILLIONS
de personnes
souffrent de la faim

La souveraineté alimentaire ne signifie pas autosuffisance ou autarcie. Elle ne peut pas non plus être considérée comme un appel simpliste à “produire plus” par un État qui prétendrait avoir vocation à “nourrir le monde”, en particulier lorsque cela se fait au détriment des capacités productives des autres pays. Si aujourd'hui 735 millions de personnes souffrent de la faim⁴ et qu'1 personne sur 3⁵ n'a pas accès à une alimentation saine, durable et équilibrée, c'est la preuve que l'approche productiviste, industrialisée, financiarisée et mondialisée, qui prévaut depuis des dizaines d'années, est en échec. La clef réside dans une juste répartition de la production alimentaire et dans le fait d'en assurer l'accès physique mais aussi économique, pour garantir une alimentation de qualité pour toutes et tous.

La souveraineté alimentaire fait depuis 2018 l'objet d'un consensus diplomatique international, que la France ne peut pas ignorer en développant sa propre définition. Comme le stipule la Déclaration des Nations Unies sur le droit des paysans et des personnes vivant en zone rurale adoptée en 2018⁶, la souveraineté alimentaire est *“Le droit des peuples de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles et le droit à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes écologiques et durables respectueuses des droits de l'homme”*. La Déclaration précise que dans ce cadre, *“les États établiront des mécanismes destinés à assurer la cohérence de leurs politiques agricoles, économiques, sociales, culturelles et relatives au développement”*.

Cette approche doit prévaloir face aux tentatives multiples de dévoiement et de détournement. Car c'est en déformant la signification de la souveraineté alimentaire que, dès 2020, un certain nombre d'acteurs ont plaidé pour des reculs environnementaux aux niveaux français et européen⁷. Or la transition agroécologique doit être considérée comme un levier et non comme un obstacle à la souveraineté alimentaire.

POUR ATTEINDRE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, L'APPROCHE PRODUCTIVISTE, INDUSTRIALISÉE, FINANCIARISÉE ET MONDIALISÉE QUI PRÉVAUT DEPUIS DES DIZAINES D'ANNÉES, EST EN ÉCHEC.

² Via Campesina, [Déclaration de Rome](#), 1996.

³ Voir notamment la [Déclaration de Nyeleni](#), 2007

⁴ FAO, [L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde](#), 2023

⁵ FAO, [L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde](#), 2022 (UNDRIP)

⁶ United Nations Human Rights Council, [United Nations Declaration on the Rights of Peasants and Other People Working in Rural Areas](#), 2018

⁷ Pour une autre PAC et autres organisations européennes, [Lettre à la Commission européenne : la guerre en Ukraine ne doit pas servir d'excuse pour amoindrir les mesures environnementales de la future PAC](#), juin 2022



**1 PERSONNE SUR 3
n'a pas accès à une
alimentation saine,
durable et équilibrée**

La souveraineté alimentaire implique, en conséquence, une approche systémique et une réorganisation en profondeur de nos systèmes agricole et alimentaire basée sur les droits des citoyens et des paysans. Il faut donner la priorité à la production alimentaire destinée aux marchés nationaux et locaux, basée sur des systèmes de production diversifiés et agroécologiques. Il faut également assurer aux agriculteurs et aux agricultrices des prix justes et rémunérateurs, ce qui implique une meilleure répartition de la valeur entre les maillons de l'amont et de l'aval, la régulation des marchés agricoles, ainsi que leur protection vis-à-vis des importations à bas prix, en Europe et partout dans le monde. La souveraineté alimentaire suppose également une gestion durable, concertée et partagée des ressources (foncier, eau et autres ressources productives), sans captation par certains acteurs, et d'agir contre les concurrences d'usage de la biomasse qu'impliquent certaines politiques. Enfin, elle appelle à considérer ces éléments de manière articulée avec le droit à l'alimentation⁸ et le droit à un environnement sain⁹. Il faut aujourd'hui tout mettre en œuvre pour que chacun et chacune puisse avoir un accès autonome et digne à une alimentation choisie, sûre, saine, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle et produite dans des conditions socialement, économiquement et écologiquement durables.

La souveraineté alimentaire ne peut être guidée par des enjeux mercantiles et les intérêts de l'agro-industrie et donc, par des dépendances qui seraient présentées comme nécessaires ou stratégiques.

Tout comme peuvent être pointés du doigt les impacts néfastes d'importations "bas de gamme" venant concurrencer les produits agricoles français, aucune politique nationale ou européenne ne peut se construire sur la déstabilisation des systèmes agricole et alimentaire ailleurs dans le monde. Il y a urgence à modifier la Politique Agricole Commune (PAC) et les règles actuelles du commerce international pour empêcher les possibles effets néfastes des exportations à bas prix vers des pays tiers¹⁰. La compétitivité internationale ne doit plus être la priorité et les échanges internationaux doivent être remis à leur juste place, c'est-à-dire pensés de manière juste et équitable, dans le respect des droits des populations et de l'environnement. Cela implique une gouvernance transparente et représentative, instituée à tous les échelons.

COMME LES IMPACTS NÉGATIFS DES IMPORTATIONS SUR LE SECTEUR AGRICOLE FRANÇAIS, AUCUNE POLITIQUE NE PEUT SE CONSTRUIRE SUR LA DÉSTABILISATION DES SYSTÈMES AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AILLEURS DANS LE MONDE.

⁸ Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme, [A propos du droit à l'alimentation et des droits de l'homme](#).

⁹ Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, [Résolution 48/13](#), 8 octobre 2021

¹⁰ Réseau Action Climat, [Les coulisses de l'élevage d'exportation bas de gamme : analyse des filières du porc, lait et poulet de chair](#), octobre 2022

Pour l'orientation et l'avenir de notre agriculture et de notre alimentation, nous devons affirmer l'objectif de souveraineté alimentaire tel que défini par les Nations Unies, impliquant les droits des populations et assurant la cohérence des différentes politiques publiques dans une visée transformative de nos systèmes agricoles et alimentaires, sans nuire à un tiers.

Installation Transmission →





**60 % DES PERSONNES
aspirant à l'installation
ne sont pas issues du
milieu agricole**

Poser l'ambition de renouveler les générations d'agriculteurs implique au préalable de créer des conditions propices à l'entrée de nouveaux candidats et nouvelles candidates dans le métier, et d'assurer la capacité de ceux qui souhaitent le quitter à voir dans la transmission, l'option la plus avantageuse pour eux. Si le levier fiscal peut être activé pour encourager les installations en agroécologie paysanne et en agriculture biologique et inciter à la transmission, c'est la cohérence globale des politiques sociales et fiscales de soutien à l'activité agricole, en phase avec la nécessaire transition agroécologique, qui doit être assurée. A ce sujet, l'avènement du salariat pour compenser les départs en retraite ne saurait être une réponse à la diminution du nombre de paysannes et paysans. En effet, le développement du salariat s'accompagne d'une perte d'autonomie décisionnelle associée à un agrandissement et à une concentration des fermes. La perspective d'un revenu et d'une retraite justes, le niveau de protection sociale, les conditions d'exercice et notamment l'accès aux congés (avec la possibilité d'être remplacés), sont autant de considérations déterminantes dans l'orientation vers la création d'activité agricole. L'accès au logement constitue également une barrière importante à l'installation (proximité de la ferme) et à la transmission (capacité de rachat post-cession) dont les pouvoirs publics, y compris les collectivités locales, doivent s'emparer.

Les dispositifs publics actuels de soutien à l'installation et à la transmission agricoles ne permettent pas d'assurer un renouvellement des générations agricoles ni d'accompagner l'évolution des structures dans le sens de la transition. En témoigne le maintien, PAC après PAC, d'un système où le montant des aides les plus importantes est alloué en fonction du nombre d'hectares, sans considération pour l'impact de l'activité développée. Des transformations en profondeur doivent être apportées à la politique et aux dispositifs de soutien à l'installation-transmission. Ceux-ci doivent être pensés dans une logique de renouvellement des actifs agricoles, en tant que personnes physiques exerçant effectivement une activité et en assurant leur capacité d'autonomie technique, décisionnelle et financière. En outre, si elle est historiquement fondée sur une transmission intra-familiale des exploitations, l'évolution de la main-d'œuvre agricole se caractérise désormais (et dans des proportions toujours croissantes) par l'arrivée dans le secteur de nouveaux profils de porteurs et porteuses de projet, dits "non-issus du milieu agricole" (NIMA). Ils représentent désormais le principal vivier d'installés (60% des candidats et candidates¹¹) et donc de potentiels repreneurs. Malgré ces évolutions, les politiques d'installation-transmission continuent à être pensées dans une logique de reprise familiale et sans tenir compte de l'enjeu de transition écologique à inclure dans les modalités d'accompagnement à l'installation de tous les futurs paysans (NIMA ou non) et à la transmission.

Le parcours à l'installation est un processus complexe, qui comporte de nombreux freins (accès au foncier agricole, aux financements et aux aides à l'installation) à lever sans attendre. Par exemple, deux tiers des nouveaux agriculteurs et nouvelles agricultrices ne bénéficient pas des aides à l'installation aujourd'hui, parce qu'ils n'y sont pas éligibles (plus de 40 ans, projets collectifs "atypiques" comme les entrepreneurs-salariés et salariés-associés de CAE, de SCIC et de SCOP, etc) ou parce qu'ils y renoncent (lourdeur administrative trop importante par rapport au niveau de soutien obtenu).

¹¹ CESE, [Entre transmettre et s'installer : l'avenir de l'agriculture](#), 2020.



Soutenir le renouvellement des générations au service de la transition écologique implique notamment de créer les conditions nécessaires à l'élargissement de l'accès aux aides à l'installation à tous ces profils et de généraliser la bonification des aides spécifiques aux installations en agriculture biologique, aux femmes ou encore aux projets dits "hors-cadre familial".

LE PARCOURS À L'INSTALLATION DOIT PERMETTRE AUX PORTEURS DE PROJET D'ÊTRE ACCOMPAGNÉS PAR DES STRUCTURES EXPERTES RÉPONDANT À LEUR SOUHAIT DE S'ORIENTER VERS L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE ET L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

De plus, le parcours d'accompagnement à l'installation s'avère largement inadapté aux profils des futurs paysannes et paysans. Le parcours à l'installation doit permettre à tous les porteurs de projet d'être accueillis et accompagnés par des structures expertes qui répondent à leurs besoins et tiennent compte des aspirations de celles et ceux qui souhaitent s'orienter vers l'agroécologie paysanne, dont l'agriculture biologique¹². Il doit aussi garantir que tous les porteurs et porteuses de projet, qu'ils prétendent ou non à la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), accèdent à des dispositifs leur permettant de passer du stade de l'idée à un projet dimensionné pour être viable, vivable et durable (phase dite d'émergence de projet). Cela suppose également de renforcer la place de la formation pratique et technique et d'accélérer le déploiement du test d'activité sur les territoires. Les réflexions sur l'évolution des dispositifs de soutien à l'installation sont par ailleurs indissociables d'une transformation en profondeur de la formation professionnelle des futurs agriculteurs dans le cadre de l'enseignement agricole (à associer à des moyens renforcés), qui doit s'adapter à la diversité des profils et poser comme objectif prioritaire celui de donner, aux porteurs de projet, les conditions pour réussir leur installation et assurer la pérennité de leur projet.

C'est aussi l'organisation et le pilotage du système d'installation actuel qui sont à l'origine de l'échec à accueillir et à accompagner tous les profils. En cause notamment, une sur-représentation des acteurs dits "conventionnels". La Cour des Comptes a ainsi souligné la persistance d'une « *inégaie représentation des différents types d'agriculture parmi les opérateurs chargés d'accompagner les agriculteurs, en dépit des engagements pris*¹³ ». Or les porteurs et porteuses de projet agricole sont de plus en plus nombreux à souhaiter une installation qui diffère du modèle agro-industriel. Par exemple, 30% d'entre eux se sont installés en agriculture biologique en 2020¹⁴. Néanmoins, beaucoup sont amenés à renoncer à leur projet, faute d'un parcours adapté et piloté par des instances représentatives de leur vision et faute de pouvoir accéder au foncier. Il est donc urgent de revoir le fonctionnement et la composition des dispositifs de gouvernance et d'accompagnement à l'installation-transmission. L'État ne relèvera le défi du renouvellement des générations agricoles et de la transition agroécologique qu'en assurant une représentation de la pluralité des organismes et l'efficacité dans l'animation, le suivi, le pilotage et la prise de décision du parcours à l'installation. Cela vaut également pour répondre aux enjeux de transmission.

¹² Cour des comptes, [La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles](#), 2023.

¹³ FADEAR, FNAB, MIRAMAP, Pôle Inpact, RENETA, Réseau CIVAM, SOL, [Terre de Liens. Des agriculteurs et agricultrices nombreux, pour nourrir durablement la France de demain !](#)

¹⁴ CGAAER, [Adaptations de la politique d'accompagnement de l'installation en particulier vis-à-vis des personnes non-issues du milieu agricole](#), 2023.

La phase de transmission est aujourd'hui le parent pauvre des politiques publiques, alors qu'elle devrait constituer une priorité politique pour enrayer le déclin du nombre d'agriculteurs. En 2020, deux tiers des agriculteurs et agricultrices de plus de 60 ans n'avaient pas identifié de repreneur¹⁵. Cela est d'autant plus crucial qu'en ouvrant le champ des possibles, le moment de la

LE MOMENT DE LA TRANSMISSION OUVRE LA POSSIBILITÉ DE TRANSFORMER LES ACTIVITÉS EN PLACE SUR LA FERME, NOTAMMENT EN FAVEUR DE SYSTÈMES PLUS RESPECTUEUX DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT.

transmission ouvre la possibilité de transformer les activités en place sur la ferme, notamment en faveur de systèmes plus respectueux du vivant et de l'environnement. La transmission est un processus complexe, nécessitant des dispositifs spécifiques permettant l'anticipation et la préparation de cette étape clé de la carrière des agricultrices et agriculteurs (y compris sur le plan psycho-social). Elle implique la mise en relation des cédants (et/ou propriétaires bailleurs) avec de potentiels repreneurs et la création de conditions socio-économiques favorables à la cessation d'activité. Face à cela,

la mise en place de mesures fiscales incitatives à la transmission et la réalisation de diagnostics sont nécessaires mais non suffisantes. Il est également indispensable de créer un parcours d'accompagnement des futurs cédants et cédantes, fondé sur l'humain et doté de moyens suffisants pour être déployé sur l'ensemble des territoires.



1 AGRICULTEUR SUR 4 de plus de 60 ans n'a pas identifié de repreneur en 2020

L'anticipation et la préparation à la transmission sont d'autant plus essentielles que de plus en plus d'exploitations apparaissent comme difficilement repreneables dans leur intégralité par de nouveaux agriculteurs et agricultrices.

Cela vient d'une capitalisation très importante (foncier, bâtiments, matériel), d'un modèle économique inadapté, ou de pratiques non alignées sur les aspirations des candidats et candidates à l'installation sur le territoire (notamment sur le plan environnemental). Faute de sensibilisation et d'accompagnement en amont, beaucoup de cédants et cédantes considèrent que leur ferme n'est pas transmissible et céder leurs terres au profit de l'agrandissement d'une ferme voisine, apparaît souvent comme le seul horizon possible. Outre la mise en place d'un accompagnement adapté, il est ainsi essentiel d'innover avec de nouveaux outils facilitant la restructuration des fermes¹⁶ et leur éventuelle partition pour multiplier les possibilités de reprise, grâce à des dispositifs de stockage temporaire. Cette démarche est notamment indispensable en cas de cession de grosses exploitations en élevage et grandes cultures, qui sont autant d'occasions pour développer le modèle de polyculture-élevage paysan en plein air, modèle d'avenir le plus vertueux.

Pour l'orientation et l'avenir de notre agriculture et de notre alimentation, nous avons besoin de politiques volontaristes adaptées à tous les candidats et cédants, permettant la multiplication de fermes ancrées sur les territoires et qui, à travers leurs pratiques, concourent à résoudre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre société. Tout cela doit être associé à la valorisation du métier d'agriculteur comme véritable métier d'utilité publique.

¹⁵ Agreste, [Recensement agricole](#), 2020.

¹⁶ Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, Fondation pour la Nature et l'Homme et Terre de Liens, "[Un horizon pour les fermes d'élevage : restructurer et diversifier](#)", 2023

Foncier →





2/3 DES SURFACES

agricoles partent à l'agrandissement de fermes voisines lorsqu'elles changent de main

L'accès au foncier est une barrière incontournable à l'installation pour les futurs agriculteurs et futures agricultrices. Or, la taille des fermes et leur capital ne cessent d'augmenter, de même que leur coût de reprise. En 2020, les terres d'une ferme de taille moyenne (69 ha¹⁷) coûtaient plus de 420 000 € hors bâtiments, matériel, stocks, cheptel ou semences¹⁸. Les terres libres sont rares et la concurrence est de plus en plus forte pour y accéder. Plus généralement, les agriculteurs et agricultrices partant à la retraite préfèrent souvent transmettre, que ce soit par la vente ou la location, à leur voisin plutôt qu'à des personnes qu'ils ne connaissent pas et qui envisagent des pratiques agricoles différentes des leurs. Cela s'insère plus largement dans un contexte de concurrence entre des usages plus nombreux (alimentaire, énergétique, loisirs, urbanisation, etc), mais aussi entre des acteurs dont les capacités d'achat, d'investissement et d'accès aux informations sur les terres à transmettre sont très inégaux. Les mieux placés dans cette compétition sont les projets les moins enclins à soutenir le renouvellement des générations et la transition agroécologique, pourtant posés comme objectifs du PLOAA. A l'inverse, les NIMA bénéficient moins facilement des solidarités professionnelles et territoriales que les personnes nées sur les fermes, que ce soit pour l'accès au foncier par la location (65% des terres hexagonales) ou la propriété¹⁹. Face à cette situation et pour atteindre ses objectifs, il est urgent de mettre en place des mesures foncières qui priorisent et rendent possible la reprise des terres par les porteurs de projet agricole, a fortiori en agroécologie paysanne et biologique, ou qui limite la possibilité de s'agrandir²⁰ aux plus petites structures.

LES PROJETS DE REPRISE LES MIEUX PLACÉS DANS CETTE COMPÉTITION POUR LE FONCIER SONT LES PROJETS LES MOINS ENCLINS À SOUTENIR LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS ET LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE.

Face aux valeurs excessives du prix du foncier, la tentation est grande d'envisager de faire porter le foncier par des tiers à l'agriculture, soit sur le moyen terme pour lisser les emprunts, soit sur le très long terme, pour limiter l'endettement des agriculteurs. Certains investisseurs considèrent ainsi la terre agricole comme un actif financier refuge, car peu risqué. Ils cherchent aussi par tous les moyens à rendre leur investissement plus rentable et donc à prélever une part la plus importante possible des revenus de leurs locataires dans la rente foncière. Il faut donc s'assurer que le portage du foncier par des non-agriculteurs soit bien orienté vers le renouvellement des générations et la transition agroécologique et non pas vers la financiarisation des terres. Pour cela, il est nécessaire d'encourager les initiatives foncières citoyennes, non lucratives et de renforcer les solutions de portage foncier proposées en partenariat entre les SAFER²¹ et les collectivités territoriales. Toute aide publique (subvention, fiscale ou facilité administrative) visant au portage du foncier agricole, par exemple le fonds Entrepreneurs du Vivant, doit s'appuyer sur une conditionnalité qui engage le porteur du foncier sur des critères stricts et ambitieux sur une durée longue. A moins de mobiliser des quantités phénoménales d'argent public, sans réforme de la régulation, mêmes les meilleures solutions de portage foncier ne pourront pas répondre aux enjeux de renouvellement des générations. Pour rappel, le marché des terres et prés pour la seule année 2022 représentait plus de 7 milliards d'euros²².

¹⁷ Agreste, [Recensement agricole, 2020](#).

¹⁸ Calcul effectué sur la base du prix moyen à l'hectare: 6130€ (FNSAFER, [Le prix des terres en 2022, 2023](#)). Évaluation hors plantations.

¹⁹ Agreste, [Recensement agricole, 2020](#).

²⁰ Selon un plafond équivalent à la moitié de la taille moyenne des exploitations du département.

²¹ Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

²² PFNSAFER, [Le prix des terres en 2022, 2023](#).



À ce jour, ⅓ des surfaces libérées partent à l'agrandissement notamment des exploitations voisines, malgré la régulation existante sur l'accès aux terres. La

concentration des terres s'opère de plus en plus au profit des sociétés à capitaux ouverts. Elles contrôlent aujourd'hui 14 % des terres françaises, soit deux fois plus qu'il y a 20 ans²³. Selon les SAFER, ce type de société achète des lots de terres plus grands et plus chers que la moyenne²⁴. Or, plus la proportion de capital gérée par des investisseurs externes à l'activité agricole est importante (pouvant aller jusqu'à 100%), moins les personnes exerçant une activité effective sur la ferme (et disposant des compétences pour le faire) ont de poids dans les décisions relatives à la conduite d'activité. Face à cette situation, une réforme profonde des outils de régulation foncière (contrôle des structures, SDREA, SAFER, Loi Sempastous) s'impose. Celle-ci doit prioriser l'installation et l'emploi et constituer un levier de transition agroécologique. Cela passe par le développement et la préservation des surfaces en agriculture biologique, l'interdiction des agrandissements excessifs, le plafonnement de la surface agricole totale contrôlable par une seule personne, le soutien à la restructuration de fermes et la priorisation des productions déficitaires nationales et locales. En outre, la réforme de la politique des structures doit assurer que le contrôle du foncier et du capital d'exploitation soit attribué à des "agriculteurs actifs", c'est-à-dire des personnes physiques exerçant une activité effective.

PLUS LA PROPORTION DE CAPITAL GÉRÉE PAR DES INVESTISSEURS EXTERNES À L'ACTIVITÉ AGRICOLE EST IMPORTANTE, MOINS LES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ EFFECTIVE SUR LA FERME ONT DE POIDS DANS LES DÉCISIONS.



1 FERME SUR 5

s'étend en moyenne sur 136 ha. Ces très grandes exploitations couvrent 40% du territoire agricole métropolitain

Il est nécessaire d'instaurer une gouvernance démocratique et transparente des terres agricoles, qui passe par la réforme de la composition des commissions agricoles chargées de la régulation foncière²⁵ selon des principes de pluralisme et de transparence, au service de missions d'intérêt général : installation, création d'emploi et de valeur ajoutée, transition agroécologique. Cela doit s'adosser à la mise en place d'un observatoire opérationnel permettant de savoir qui contrôle la terre (par le fermage, la propriété directe ou la détention de parts de sociétés) et qui en est bailleur. Par ailleurs, les locations comme les achats de biens agricoles et de parts de sociétés doivent être soumis à une autorisation préfectorale unique et aux règles harmonisées, afin de favoriser la mise en concurrence et de rendre l'accès à la terre agricole plus transparent.

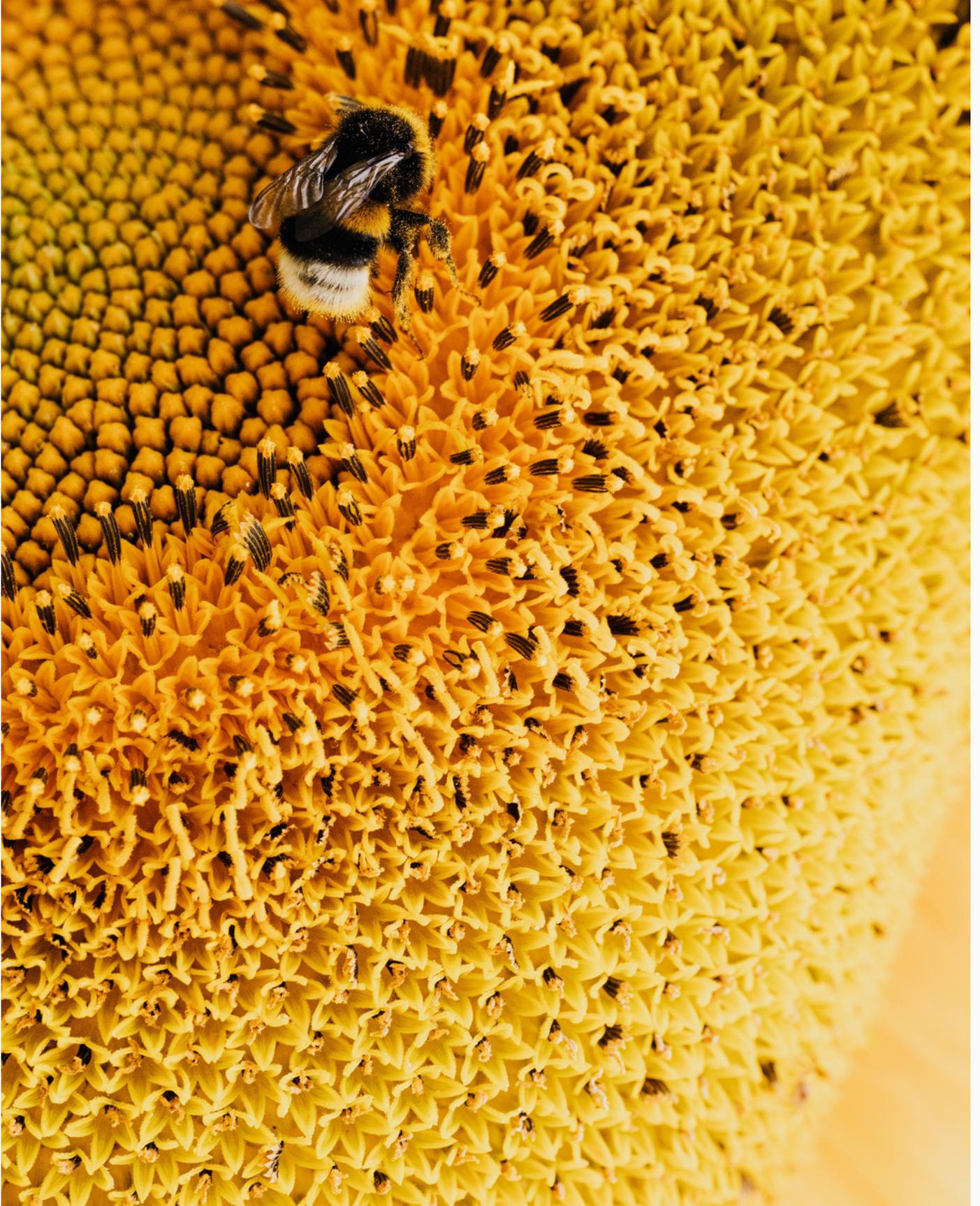
Pour l'orientation et l'avenir de notre agriculture et de notre alimentation, nous devons nous atteler à une réforme en profondeur de la législation foncière et de ses mécanismes de régulation, afin qu'ils constituent des outils efficaces au service d'installations nombreuses, viables et durables sur nos territoires.

²³ Agreste, [Recensement agricole](#), 2020.

²⁴ FNSAFER, [Le prix des terres en 2022, 2023](#).

²⁵ Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) ; Comités techniques SAFER ; Conseils d'Administration des SAFER.

Transition →





**20 %
des émissions de
gaz à effet de serre
de la France sont
générées par le
secteur agricole**

²⁶ Ministère de la transition écologique, [Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture](#), 2021

²⁷ Ministère de la Transition Écologique, [La biodiversité en France - Synthèse des connaissances en 2022](#), 2022

²⁸ Inserm, [Pesticides : et maintenant que fait-on ?](#), 2021

²⁹ Inspection des finances et Inspection générale de l'environnement et du développement durable, [Le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité \(SNB\) pour 2030](#), 2023 ; Institut Économique pour le Climat (I4CE), [Décryptage des financements du système alimentaire français et de leur contribution aux enjeux de durabilité](#), 2021

³⁰ Voir par exemple : France Stratégie, [Les performances économiques et environnementales de l'agroécologie](#), 2020 ; Groupe d'experts de haut niveau du Comité de Sécurité Alimentaire, [Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition](#), 2019 ; IDDRI, [Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine](#), 2018

Nul ne peut ignorer l'impact de notre système agricole et alimentaire sur l'environnement : dérèglement climatique, pollution des milieux et effondrement de la biodiversité.

Basé sur la standardisation des productions, le recours systématique aux intrants de synthèse (pesticides, engrais chimiques, etc) et l'agrandissement des parcelles au détriment des éléments paysagers (haies, mares, arbres, cours d'eau, etc), le secteur agricole génère près de 20% des émissions de gaz à effet de serre de la France²⁶ et perturbe la biodiversité (entre 1989 et 2021, les populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles ont diminué de 36 % dans l'hexagone²⁷). En outre, le secteur agricole français baisse la capacité des écosystèmes à assurer leurs fonctions naturelles, ce qui en retour accroît la vulnérabilité des exploitations face au climat et la dépendance aux intrants importés. Enfin, le lien établi entre l'exposition aux pesticides et certaines maladies graves²⁸ représente un enjeu de santé publique.

Les 26 milliards d'euros de dépenses publiques (subventions, dispositifs fiscaux, etc) destinés chaque année au secteur agricole et alimentaire doivent être réorientés, et modulés selon des critères environnementaux et sociaux, pour encourager la transition agroécologique et maintenir des fermes nombreuses.

En effet, une partie de ces fonds finance des pratiques néfastes, notamment pour l'environnement²⁹. Il s'agit aujourd'hui en priorité de réviser la PAC et sa déclinaison française pour enrayer l'intensification des pratiques et la spécialisation. Promouvoir la coexistence des modèles, c'est choisir le statu quo et donc la prédominance d'un modèle agro-industriel qui a des effets destructeurs au plan environnemental et social et qui élimine l'agriculture paysanne. Il est pourtant urgent d'écouter le consensus scientifique³⁰ et la demande sociétale : tous les agriculteurs et toutes les agricultrices doivent être incités et aidés dans leur transition vers l'agroécologie paysanne et l'agriculture biologique.

**TOUS LES AGRICULTEURS
DOIVENT ÊTRE INCITÉS ET AIDÉS
DANS LEUR TRANSITION VERS
L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE ET
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.**

Les fermes agroécologiques et biologiques doivent également être soutenues dans le maintien de leurs pratiques. Ces formes de production s'appuient sur une combinaison de pratiques agricoles et de processus biologiques (diversification des productions et rotation des cultures, maintien des prairies, implantation de haies et d'arbres, couverture des sols, etc), permettant de se passer de pesticides, d'engrais de synthèse et d'OGM. Ces modèles assurent ainsi la productivité de la ferme, tout en restaurant la biodiversité, en stockant davantage de carbone dans les sols et en préservant la santé des agriculteurs et des riverains.



**36 % DES OISEAUX
communs spécialistes
des milieux agricoles ont
disparu dans l'hexagone
entre 1989 et 2021**

Les tentatives d'allégement de la réglementation environnementale, visant à faciliter l'implantation de projets intensifs de grande ampleur (productions animales industrielles, méga-bassines, etc) doivent être combattues. Ce type de propositions, particulièrement décriées pour leurs impacts sur les milieux et les ressources naturelles, marque une fuite en avant vers l'industrialisation de l'agriculture. Il est au contraire nécessaire que le PLOAA encourage un modèle soutenable pour les générations futures. À ce titre, il doit viser en particulier la protection des milieux et de la ressource en eau, un commun indispensable à la souveraineté alimentaire, la vie des populations et celle des écosystèmes. Il est urgent de mettre en place des dispositions qui permettent de réduire les prélèvements pour l'irrigation, de les plafonner et de les re-répartir de sorte à ce qu'ils soient utilisés pour relocaliser l'alimentation (et non pour des productions dédiées à l'export) et assurer la souveraineté des territoires.

Plutôt que de subir des crises à répétition, le secteur de l'élevage doit être accompagné dans une démarche de transition qui favorise la résilience et l'autonomie. L'État doit pour cela fixer une ambition claire de soutien renforcé aux modes d'élevage paysans et biologiques (élevages herbagers et pâturants, systèmes plein air, polyculture-élevage, pastoralisme paysan, etc). Cette politique de soutien devra s'accompagner d'une reconversion des systèmes de production industrielle et d'une diversification des activités agricoles à l'échelle régionale, à travers la déspecialisation des territoires excédentaires en activités d'élevage, et la réintroduction, dans les régions déficitaires, de formes d'élevage durables complémentaires aux productions végétales.

Plutôt que de repousser les objectifs et mesures années après années, la réduction d'usage des pesticides et l'interdiction des substances phytosanitaires les plus néfastes doivent être pilotées et accompagnées. Pour cela, l'État doit débloquer les verrous socio-techniques³¹ de cette transition. Il faut en particulier modifier l'architecture des aides publiques, qui verrouille le système agricole en place, accompagner de manière globale le secteur dans sa refonte et sortir des programmes d'accompagnement et de recherche isolés et sous-financés.

La recherche et l'innovation doivent cibler en priorité les approches centrées sur l'agroécologie paysanne, dont l'agriculture biologique. Éprouvées sur le terrain³², elles sont une réponse systémique aux multiples enjeux environnementaux et sociaux et le faible soutien des pouvoirs publics empêche leur mise à l'échelle. A contrario, les approches "techno-solutionnistes" (numérique, robotique et génétique), largement promues, n'optimisent qu'à la marge les systèmes agro-industriels sans rétablir les équilibres naturels à plus grande échelle. Elles génèrent par ailleurs des dépendances accrues (aux fournisseurs, aux intrants, etc), la standardisation des cultures (diminuant la résilience agronomique et la biodiversité), ainsi que l'agrandissement des parcelles et la surcapitalisation (entraînant surendettement et difficultés à transmettre les fermes aux générations suivantes)³³.

³¹ Guichard et al., [Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer](#), 2017

³² Cour des comptes, [Le soutien à l'agriculture biologique](#), 2022

³³ Voir par exemple : Éléonore Schnebelin, [Le développement du numérique dans les trajectoires d'écologisation de l'agriculture en France](#), 2022 ; Jeanne Oui, [La précision au secours des pollutions : des technologies numériques pour écologiser le productivisme agricole](#), 2021 ; Atelier paysan, [Observations sur les technologies agricoles](#), 2021



Encourager l'innovation paysanne (agronomique, sociale, organisationnelle, etc), la recherche participative et la diffusion du savoir-faire paysan entre pairs, contribuera au contraire à l'autonomie (financière, technique, etc) des paysannes et paysans. A l'inverse et outre les risques sanitaires et environnementaux, les "nouveaux OGM" (dits NTG) présentent les mêmes risques pour la souveraineté alimentaire et le droit des paysans que les OGM classiques, dont le brevetage du vivant. La France doit donc défendre à leur égard les mêmes garde-fous : principe de précaution et obligation d'évaluation-traçabilité-étiquetage.

Pour engager l'agriculture de demain sur la voie de la soutenabilité, une vraie réforme de la formation dispensée aux élèves et étudiants agricoles, qui met au cœur des référentiels, l'agroécologie paysanne et l'agriculture biologique, est également indispensable. Si la notion d'agroécologie a été inscrite dans les programmes par la loi d'avenir agricole de 2014, son enseignement reste basé sur le volontariat des enseignantes et enseignants, loin d'être assez outillé pour la mettre

LES APPROCHES "TECHNO-SOLUTIONNISTES" N'OPTIMISENT QU'À LA MARGE LES SYSTÈMES AGRO-INDUSTRIELS, SANS RÉTABLIR LES ÉQUILIBRES NATURELS, ET GÈNÈRENT DES DÉPENDANCES ACCRUES, LA STANDARDISATION DES CULTURES, L'AGRANDISSEMENT DES PARCELLES ET LA SURCAPITALISATION.

en pratique dans leurs cours. Le PLOAA doit donc aller plus loin, en réorientant les référentiels, avec un volume horaire minimum sur l'enseignement de ce type d'approches et en renforçant la place de l'agronomie.

Ce besoin a été exprimé largement par les étudiantes et étudiants interrogés dans la phase de concertation, tout comme celui de renforcer la place de la formation pratique, en favorisant les rencontres et les stages de formation chez les paysans.

La transition agroécologique ne pourra dans tous les cas se faire sans des paysannes et paysans nombreux, tirant un revenu décent de cette activité. Ce revenu doit venir de la rémunération de la production agricole par des prix justes. Il n'est pas acceptable que 18% des membres des ménages agricoles vivent sous le seuil de pauvreté³⁴. Les solutions aujourd'hui envisagées pour compenser la faible rémunération agricole, comme le développement des marchés du carbone et des énergies renouvelables reposant sur la biomasse, ont des effets de spéculation et de financiarisation sur l'agriculture, menant à réduire la production alimentaire au profit d'autres activités promues comme plus rentables sur ces marchés. Elles peuvent même encourager des pratiques néfastes pour la biodiversité, l'eau ou encore l'adaptation au changement climatique³⁵.

Pour l'orientation et l'avenir de notre agriculture et de notre alimentation, nous devons enclencher une politique ambitieuse en faveur de l'agroécologie paysanne, dont l'agriculture biologique, approches répondant de façon systémique aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux traversés par le secteur, et qui seront le garant de notre capacité à produire en quantité suffisante sur le long-terme, pour nos générations et les suivantes.

³⁴ INSEE, [Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage](#), 2021

³⁵ Réseau Action Climat, France Nature Environnement, Fondation pour la Nature et l'Homme, CCFD Terre Solidaire, [Positionnement sur le label bas carbone et les méthodes pour le secteur agricole](#), 2023

À propos du Collectif Nourrir

Le Collectif Nourrir est une plateforme française inter-organisations constituant un espace commun de réflexion et d'action, œuvrant pour la mise en place de politiques agricoles et alimentaires justes, démocratiques et écologiques, afin d'assurer notre souveraineté alimentaire, garantir le respect du Droit à l'alimentation, permettre aux agriculteurs et agricultrices de vivre de leur métier et favoriser les dynamiques du vivant.

Rassemblant à la fois des organisations paysannes, qui accompagnent chaque année plus d'un tiers des installations agricoles, des organisations de protection de l'environnement, de bien-être animal, et de citoyens-consommateurs, le Collectif est pleinement concerné par les défis du PLOAA. A ce titre, ses 54 membres se sont fortement impliqués depuis décembre 2022 dans le processus, notamment dans la concertation organisée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et ont formulé, dans ce cadre, de nombreuses propositions concrètes.

📍 **Site : collectifnourrir.fr**

📧 **Twitter : [@CollNourrir](https://twitter.com/CollNourrir)**

🌐 **LinkedIn : [Collectif Nourrir](https://www.linkedin.com/company/collectif-nourrir)**

📘 **Facebook : [@CollectifNourrir](https://www.facebook.com/CollectifNourrir)**



Collectif 
NOURRIR
Nous produisons, nous mangeons, nous décidons



COLLECTIFNOURRIR.FR